

*rapport  
de gestion,*  
PROMEA CAISSE DE PENSION 2018

*«Quelle vie merveilleuse j'ai eue!  
Si seulement je l'avais  
remarqué plus tôt.»*

*Colette*



# *sommaire,*

## *RAPPORT DE GESTION 2018*

### **Rapport de gestion**

Avant-propos .....	4 – 5
Chiffres-clés .....	7
Faits relatifs à l'assurance .....	8 – 11

### **Comptes annuels**

Bilan .....	13
Compte d'exploitation .....	14 – 15
Annexe .....	16 – 33

### **PROMEA caisse de pension**

PROMEA caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA caisse de pension.....	36 – 37

# *avant-propos,*

## **DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION**

Notre caisse de pension clôture l'exercice 2018 avec un degré de couverture de 106,0 %. La principale affirmation à ce sujet est que notre caisse de pension peut continuer à remplir entièrement ses obligations vis-à-vis des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

La réduction du degré de couverture de 111,7 % à 106,0% était surtout attribuable au cours de cet exercice au rendement global négatif de moins 3,12 % sur le capital de placement.

Le peuple ayant refusé en 2017 la réforme Prévoyance vieillesse 2020, et le taux de conversion obligatoire selon la LPP n'ayant donc pas pu être réduit, le Conseil de fondation a assumé lui-même la responsabilité et donc introduit le splitting du taux de conversion réglementaire à partir du 01.01.2019. Par conséquent, l'espérance de vie allongée et le contexte des intérêts bas ont pu en partie être pris en compte. De même, le Conseil de fondation a légèrement ajusté la stratégie de placement en raison des marchés extrêmement volatils.

Le Conseil de fondation a examiné différents modèles pour le financement des frais administratifs et décidé de limiter à partir du 01.01.2019 les contributions aux frais administratifs par assuré actif à CHF 500 par année. En même temps, il a également assumé une responsabilité stratégique supplémentaire et examiné divers mandats externes. Les résultats de ces examens vont se répercuter positivement à l'avenir sur la rentabilité de notre caisse de pension.

En rapport avec la stratégie de marque de PROMEA, le Conseil de fondation a décidé de changer le nom de notre caisse de pension en **PROMEA caisse de pension**. Ce changement de nom a pu être réalisé également du point de vue juridique au cours de l'exercice 2018.

Je remercie les membres du Conseil de fondation et de la direction, ainsi que les collaborateurs de PROMEA caisse de pension de leur bonne collaboration. Je tiens à vous remercier également, chers membres et assurés, de votre confiance. Bienvenue aux entreprises nouvellement affiliées et aux nouveaux assurés, qui ont été nombreux.

**Hans Kunz**

Président

*pour moi,*

parce que je peux me fier au fait que mon capital-prévoyance soit traité en toute conscience des responsabilités entrepreneuriales et peut de ce fait bien prospérer.



*«Tout ce qui vaut la peine  
d'être possédé vaut aussi  
la peine de l'attendre.»*

*Marilyn Monroe*



# chiffres-clés,

EN BREF

	2018	2017
1. Rémunération des avoirs-épargne	2 %	2 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	757,7 mio.	738,6 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	106,0 %	111,7 %
5. Membres	1 021	1 003
6. Assurés	8 256	8 062
7. Retraités	1 849	1 786
8. Total du bilan en CHF	1 345 mio.	1 381 mio.
9. Cotisations en CHF	59 mio.	58,8 mio.
10. Performance nette	-3,12 %	8,35 %



# faits relatifs,

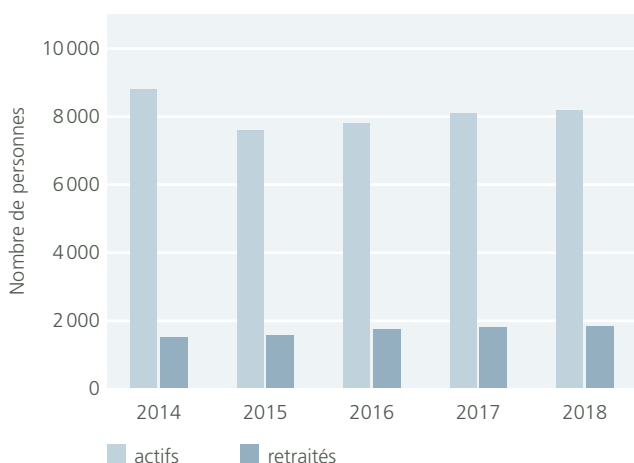
## À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

### Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

PROMEA caisse de pension a clos son exercice 2018 avec un excédent de charges d'environ CHF 66,7 millions. Du fait de l'excédent de charges, causé surtout par le rendement négatif des placements, le degré de couverture s'est réduit au cours de la période sous revue de 111,7 % à 106,0 %. Malgré le degré de couverture plus bas, PROMEA caisse de pension est en mesure de continuer d'assumer ses obligations de prévoyance, mais ne dispose toujours pas de la capacité de risque financière intégrale, dès lors que l'objectif fixé concernant la réserve de fluctuation de valeur de CHF 199 millions n'est pas entièrement atteint. Pour la constitution intégrale de la réserve de fluctuation de valeur, il manque au 31.12.2018 encore environ CHF 124,4 millions. Le rendement théorique s'élève pour 2018 effectivement à 2,0 %. Au cours de l'exercice sous revue, un rendement effectif de moins 3,12 % a été réalisé, et donc le rendement théorique nécessaire n'a pas pu être atteint et a entraîné de ce fait un degré de couverture plus bas en conséquence.

Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la capacité de risque structurelle reste bonne. Pour chaque retraité, il y a cinq assurés actifs.

### Rapport assurés actifs – retraités



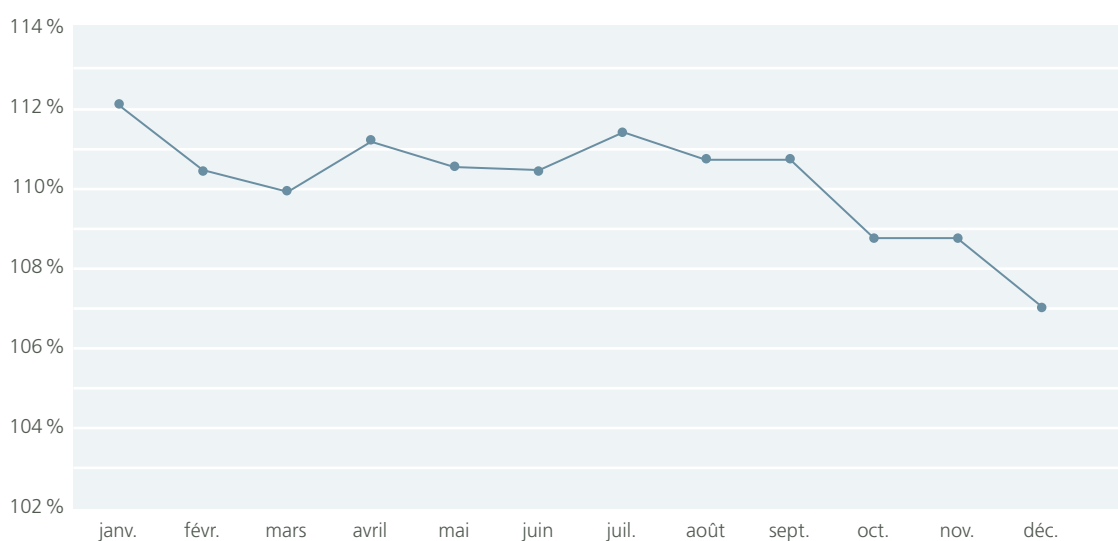
### Splitting des taux de conversion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Chaque année, PROMEA caisse de pension subit des pertes sur les retraites à cause d'un taux de conversion en rentes trop élevé. Ces pertes surviennent lorsque les avoirs de vieillesse accumulés au moment du départ à la retraite ne suffisent pas à remplir les promesses de rente. Cela s'explique d'une part par une espérance de vie supérieure et, d'autre part, par la faiblesse des taux d'intérêt. Actuellement, il est nécessaire d'ajouter 28 % à l'avoir de vieillesse pour un départ à la retraite ordinaire afin de fournir toutes les prestations promises. La somme manquante est imputée au compte d'exploitation. Cette redistribution ne fait pas partie du système de capitalisation, qui est la procédure appliquée à la prévoyance professionnelle.

Le Conseil de fondation s'est attaqué au problème avec le soutien de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et celui de la direction. Il a étudié les mesures nécessaires et a opté pour un modèle de division. Désormais, les avoirs de vieillesse supérieurs à CHF 600 000 seront divisés au moment du départ à la retraite. Lors d'un départ ordinaire à la retraite, les premiers CHF 600 000 seront comme jusqu'à présent transformés en rente de vieillesse au taux de 6,8 %. La rente des avoirs de vieillesse au-dessus de CHF 600 000 sera désormais calculée au taux de conversion technique correct de 5,2 %. Ainsi, il n'y aura plus de pertes sur les retraites pour les avoirs de vieillesse supérieurs à CHF 600 000. Le versement d'un capital au moment de la retraite reste possible.



Évolution du taux de couverture 2018



### Placements patrimoniaux

L'année de placement écoulée était exigeante et en fin de compte marquée par une performance négative dans l'ensemble sur les marchés des placements. L'indice Pictet 25 (25 % d'actions / 75 % d'obligations) a perdu 2,2 % de sa valeur et l'indice Pictet 40 (40 % d'actions / 60 % d'obligations) même 3,4 %. Plus la quote-part d'actions est élevée, plus les pertes sont importantes. L'indice des caisses de pension suisses calculé par le Credit Suisse a perdu en 2018 3,2 %. Ni les indices Pictet ni l'indice Credit Suisse ne prennent en considération des frais ou taxes pour la gestion et la conservation d'actifs. La performance des caisses de pension suisses calculée par l'UBS est de -3,45 %. PROMEA caisse de pension a réalisé en 2018 une performance de -3,12 %. Ainsi, comme l'année précédente déjà, PROMEA caisse de pension a eu de nouveau de meilleurs résultats que les caisses de pension suisses selon l'indice CS et UBS.

La situation sur les marchés des actions est restée tendue en 2018. Le contexte des intérêts bas, voire négatifs, a fortement troublé les perspectives de rendement des placements sûrs. Il n'a été possible que dans une mesure restreinte de conserver des liquidités en raison de la problématique des intérêts négatifs. Les obligations de la Confédération suisse, qui sont considérées comme des placements sûrs, ont présenté même avec de longues durées un rendement négatif à l'échéance. Dans l'ensemble, l'indice des obligations suisses n'a augmenté que de 0,1 % à peine l'année passée.

La situation était déjà plus difficile pour les obligations en monnaie étrangère. Celles-ci sont maintenues par ailleurs uniquement dans des produits de placement qui garantissent le risque de monnaie étrangère par rapport au franc suisse. L'indice global des obligations, qui englobe des emprunts d'État et des emprunts d'entreprise, a présenté en fin d'année une performance de -1,5 %. La majeure partie de cette performance négative est attribuable au fait que les coûts pour la garantie de monnaie sont relativement élevés, à env. 1,5 %.

Les marchés des actions ont déjà été exposés début 2018 à une courte épreuve décisive. Fin janvier / début février déjà, les marchés des actions se sont redressés. Ensuite, une phase de reprise s'est instaurée jusqu'à l'été, suivie de tempêtes d'automne et d'hiver. Dans l'ensemble, les actions suisses et globales ont perdu environ 9 % en 2018. Les actions des économies nationales émergentes (emerging markets) ont même perdu -13,6 %. La phase actuelle de développement économique et du marché des actions peut être qualifiée de «late cycle», donc de fin de cycle. Les phases de ce genre sont marquées par des fluctuations et des risques accrus. En 2018, le développement économique global s'est affaibli. En même temps, la Banque centrale américaine a continué à relever les taux directeurs. Les litiges commerciaux entre les USA et la Chine se sont renforcés et ont aussi laissé des traces. Les insécurités politiques, surtout en Europe, n'ont pas été résolues ou sont à nouveau passées à l'avant-plan. Ceci a entraîné, surtout au cours du dernier trimestre, des pertes importantes sur les marchés des actions.

Les immobiliers suisses directs et les fondations de placement immobilier se sont avérés être des générateurs de revenus stables. L'indice immobilier des CAFP a aug-

menté de 4,9 % en 2018. Les fonds immobiliers suisses, en revanche, ont perdu -5,3 % de leur valeur. Ceci est surtout attribuable à la réduction des agios parfois très élevés. PROMEA caisse de pension est majoritairement investie dans des objets directs ou des fondations de placement. Dans le domaine de l'immobilier Étranger, une performance positive a également été réalisée, de 3,1 %.

Dans la catégorie des placements infrastructurels, jusqu'ici seule une petite partie du capital promis a été sollicité (env. CHF 4 millions). L'évolution de la valeur reste positive à ce jour, à 3,5 %.

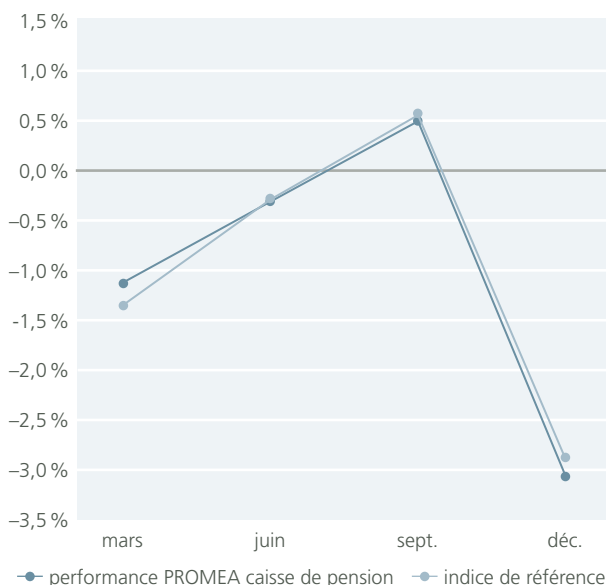
Les turbulences, qui ont été plus fortes vers fin 2018, pourraient continuer à accompagner les marchés des placements. L'évolution économique s'est affaiblie et certains pays sont même tombés dans une récession ou sont sur le point de le faire. Les ralentissements globaux de la croissance ou phases de récession sont souvent liées à des corrections sur les marchés des actions. En même temps, divers facteurs de risque restent accrus. En considération de la situation incertaine et des risques accrus, le Conseil de fondation a l'intention de réduire progressivement les placements à risque dans le cadre des fourchettes de placement.

Lors de sa séance d'avril 2018, le Conseil de fondation a adopté la nouvelle stratégie de placement (voir point 6.4 en annexe). Les risques ont été volontairement réduits et la nouvelle catégorie de placement Actions Emerging Markets a été reprise.

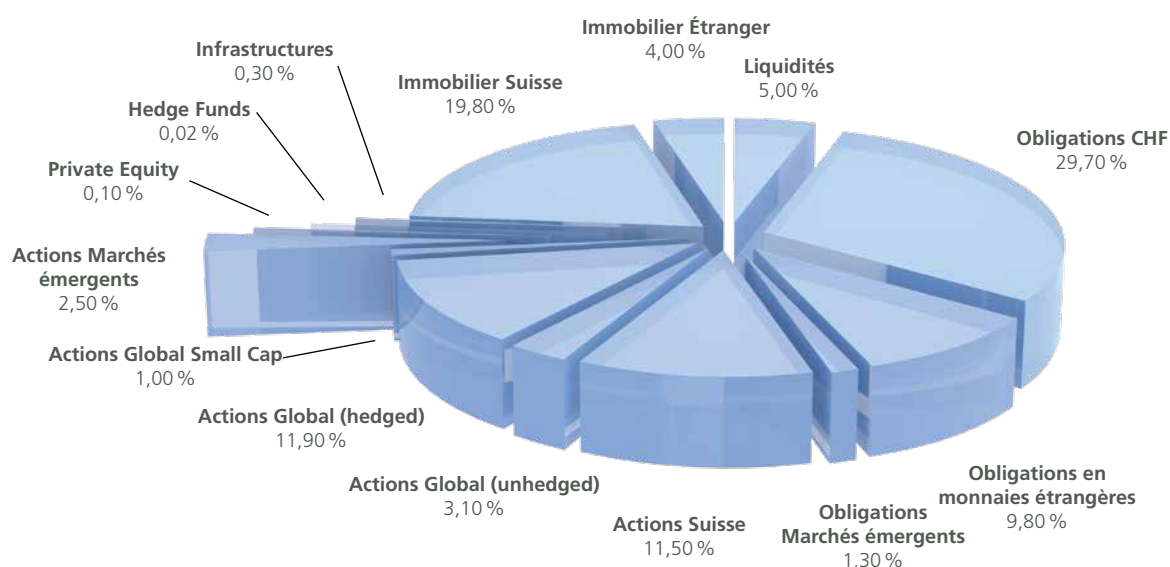
Les coûts de gestion du capital de placement s'élève à 0,26 % seulement (resp. 26 points de base) ou CHF 3,3 millions. Ceci confirme que notre caisse de pension présente des coûts considérablement plus bas comparé à d'autres caisses de pension.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de fondation a examiné la durabilité des investissements existants. Le rapport correspondant figure sur notre site Internet.

*Développement de la performance 2018, effective et indice de référence*



Allocation par catégories de placements au 31.12. 2018



L'évolution du portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension a été satisfaisante également en 2018. Le produit net (revenus locatifs moins les pertes de loyer, frais d'exploitation et de maintien en état) est, avec CHF 6,043 millions, inférieur d'environ CHF 82 000 (soit 1,35 %) à la valeur budgétisée de CHF 6,125 millions. Les revenus plus bas dus aux taux de vacance n'ont plus pu être entièrement compensés par les économies de frais dans les frais d'exploitation et de maintien en état.

Au cours de l'exercice sous revue 2018, diverses possibilités d'achat ont été examinées. Toutefois, aucun des objets ne satisfaisait aux critères exigés sévères. C'est la raison pour laquelle aucun immeuble n'a été acheté au cours de l'exercice sous revue. Le rendement brut du portefeuille entier s'élève à près de 4,81 %.

Les taux de vacance du portefeuille entier ont augmenté en 2018 à 4,72 % (2017: 4,14 %). Les taux de vacance les plus élevés concernaient les immeubles à Wanzwil, suivi de Mumpf et de Morbio Inferiore. En étroite collaboration avec les entreprises de gérance locales, des mesures sont discutées et appliquées en permanence pour réduire les taux de vacance.

À l'instar de la période de décompte précédente, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension. Le portefeuille présente au 31.12.2018 une valeur marchande de CHF 165 480 000. Au 31.12.2018, le portefeuille actuel a été revalorisé d'environ CHF 2,6 millions (+1,60 % contre 2,95 % ou CHF 4,49 millions en 2017) par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, à Morbio Inferiore, les barrières de sécurité des balcons ont été posées et divers chauffages remplacés. À la Glatttalstrasse 40 à Zurich, l'assainissement partiel du centre de bowling a été réalisé. En raison d'adaptations de projet ou de décalages temporels, les frais de remise en état, d'environ CHF 380 000, ont été nettement inférieurs au budget (CHF 604 000).

Le résultat des immeubles, en tenant compte des réévaluations, s'élève à CHF 8,072 millions (année précédente CHF 9,832 millions).

#### Urs Schneider

Directeur PROMEA assurances sociales

#### Patric Spahr

Responsable de division Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

*«Je ne regrette rien  
dans la vie, sauf  
ce que je n'ai pas fait.»*

*Coco Chanel*



# bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2018   en CHF	2017   en CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>		<b>1 344 430 433.74</b>	<b>1 381 315 948.81</b>
Liquidités		41 393 860.62	41 151 572.12
Créances et prêts	7.1	24 891 900.16	17 606 037.37
Titres	6.4	957 832 409.60	1 038 273 076.97
Immobilier	6.8	320 312 263.36	284 285 262.35
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7.2</b>	<b>185 345.55</b>	<b>11 163.50</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 344 615 779.29</b>	<b>1 381 327 112.31</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>17 934 152.21</b>	<b>21 597 120.31</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.3	17 934 152.21	21 597 120.31
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7.4</b>	<b>383 565.25</b>	<b>223 211.22</b>
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	<b>6.9</b>	<b>14 199 110.83</b>	<b>14 649 499.93</b>
Réserves de contributions des employeurs		13 551 226.08	13 551 542.38
Fonds libres employeurs affiliés		647 884.75	1 097 957.55
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1 237 535 571.00</b>	<b>1 203 562 242.23</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	757 732 807.00	738 637 312.23
Capital de prévoyance retraités	5.5	413 096 074.00	392 141 077.00
Provisions techniques	5.6	66 706 690.00	72 783 853.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>74 563 380.00</b>	<b>141 295 038.62</b>
<b>Capital de fondation, découvert</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 344 615 779.29</b>	<b>1 381 327 112.31</b>

# comptes,

## COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2018   en CHF	2017   en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>59 547 409.10</b>	<b>59 211 411.00</b>
Cotisations ordinaires	3.2	58 993 492.20	58 829 892.45
– Cotisation d'épargne		49 106 336.65	47 831 426.10
– Cotisation de risque		7 447 068.60	8 713 088.00
– Cotisation pour coûts administratifs		2 440 086.95	2 285 378.35
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		24 560.50	16 825.60
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	2 234 237.50	1 894 502.50
Apports au fonds de garantie		564 805.90	581 023.25
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	–2 269 687.00	–2 110 832.80
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>63 371 674.00</b>	<b>80 841 840.49</b>
Apports de libre passage assurés	5.3	63 371 674.00	80 841 840.49
– Apports de libre passage assurés actifs		63 073 662.07	61 247 003.79
– Apports de réserve mathématique Rentes		749 700.38	19 018 009.15
– Apports en moyens libres		–451 688.45	576 827.55
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>122 919 083.10</b>	<b>140 053 251.49</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>–44 813 949.65</b>	<b>–39 747 407.85</b>
Rentes de vieillesse		–22 478 510.80	–20 997 914.85
Rentes de survivants		–3 168 774.85	–2 736 352.10
Rentes d'invalidité		–3 364 544.65	–3 374 796.45
Prestations en capital à la retraite		–14 161 244.25	–12 117 423.20
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–1 640 875.10	–520 921.25
<b>Prestations de sortie</b>		<b>–64 857 409.05</b>	<b>–48 464 157.20</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–62 421 321.85	–43 192 405.60
Virement de moyens supplémentaires en cas de sortie collective		–468 187.00	–176 955.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–1 967 900.20	–5 094 796.60
<b>Sorties relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>–109 671 358.70</b>	<b>–88 211 565.05</b>

		Annexe Comptes annuels	
		2018   en CHF	2017   en CHF
<b>Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>		<b>-33 522 939.67</b>	<b>-115 880 904.98</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-4 690 083.22	-23 922 640.28
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-20 954 997.00	-54 987 367.00
Dissolution/constitution de provisions techniques 5.6		6 077 163.00	-22 284 227.00
Rémunération du capital d'épargne		-14 442 160.40	-14 326 173.45
Dissolution de réserves de contributions 6.9		35 449.50	216 330.30
Dissolution/constitution de la fortune de prévoyance libre 6.9		451 688.45	-576 827.55
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-425 234.40</b>	<b>-423 719.95</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-20 700 449.67</b>	<b>-64 462 938.49</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>-42 664 902.46</b>	<b>105 546 272.08</b>
Produit des titres 6.7		-53 828 989.56	90 263 595.53
– Liquidités		-256 026.32	-44 519.47
– Opérations de change à terme		141 161.76	0.00
– Obligations		-4 507 968.57	1 933 088.98
– Actions		-49 919 230.65	88 436 049.91
– Private Equity		20 000.00	41 000.00
– Hedge Funds		693 074.22	-102 023.89
Produit des immeubles 6.7		14 460 324.86	18 276 295.03
Charges de gestion patrimoniale 6.7		-3 296 237.76	-2 993 618.48
– Frais de gestion de fortune directe		-1 586 515.55	-1 360 453.24
– Charges de gestion de fortune Experts		-266 958.40	-258 540.21
– Frais de TFE Obligations en monnaies étrangères		-9 665.93	-6 275.70
– Frais de TFE Actions		-84 835.98	-54 586.85
– Frais de TFE Immobilier indirect		-989 796.15	-953 779.47
– Frais de gestion Immeubles		-358 465.75	-359 983.01
<b>Autres produits</b>		<b>19 144.41</b>	<b>41 698.47</b>
Produit de prestations fournies		14 138.68	26 959.82
Autres produits		5 005.73	14 738.65
<b>Autres frais</b>		<b>-428 613.10</b>	<b>0.00</b>
<b>Frais d'administration 7.5</b>		<b>-2 956 837.80</b>	<b>-2 917 867.82</b>
Frais d'administration généraux		-2 195 695.75	-2 216 834.67
Révisions des caisses et conseils		-47 534.40	-42 678.00
Expert en caisse de pension		-87 352.80	-90 061.90
Autorité de surveillance		-31 702.20	-27 309.00
Frais de publicité		-102 503.50	-60 970.05
Commissions d'intermédiaire		-492 049.15	-480 014.20
<b>Excédent de charges/de recettes avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-66 731 658.62</b>	<b>38 207 164.24</b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur 6.3</b>		<b>66 731 658.62</b>	<b>-38 207 164.24</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Schlieren, le 24.04.2019

PROMEA caisse de pension

Urs Schneider Directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr Responsable de division Prévoyance professionnelle,  
membre de la Direction



# annexe,

## AUX COMPTES ANNUELS 2018

### 1. Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

#### 1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 13 décembre 2017 valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Règlement des coûts, 1<sup>er</sup> janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 21 avril 2015 valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Règlement des provisions du 13 décembre 2018 valable dès le 31 décembre 2018

- Règlement de placement du 7 septembre 2016 valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Règlement relatif au droit de signature, 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1<sup>er</sup> janvier 2006
- Convention avec PROMEA caisse de compensation, 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle approuvé par l'OFAS le 5 août 2010 valable dès le 1<sup>er</sup> juin 2009

#### 1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

##### Droit de signature

##### Conseil de fondation

##### Représentants des employeurs

Hans Kunz\* président, 2016–2019

Toni Merkle, 2016–2019

Susanne Niklaus\*, 2017–2020

##### Représentants des salariés

Rolf Frehner\* vice-président, 2017–2020

René Leemann\*, 2017–2020

Gregor Deflorin, 2017–2020

Le mandat commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin.

\* = membres du comité du Conseil de fondation

##### Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr responsable de division

Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

### 1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

*Organe de contrôle* BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweger & Partner AG, Root; PPCmetrics SA, Zurich, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* Klingenfuss + Partner AG, Würenlos, *Expert en estimations immobilières* Swiss Valuation Group AG, Zurich

### 1.6 Associations fondatrices

*Employeurs* AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

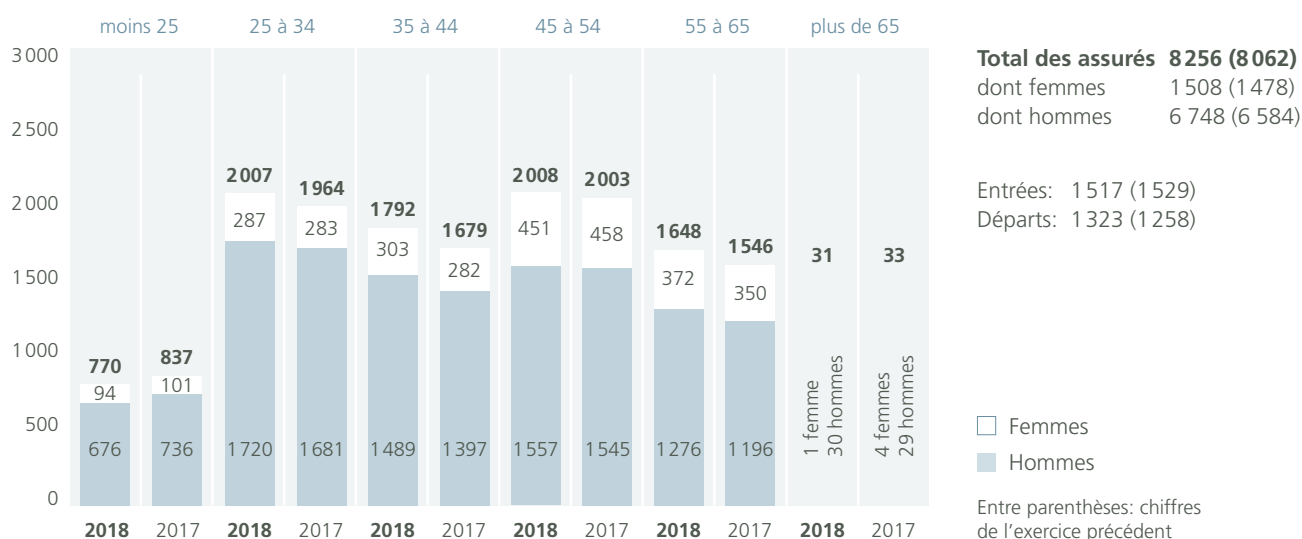
### 1.7 Employeurs affiliés

*État initial* 1 003 (exercice précédent: 974), *Entrées* 29 (exercice précédent: 36)

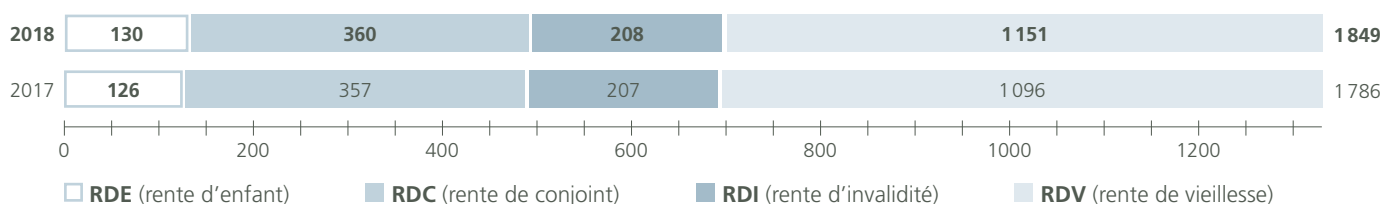
*Départs* – 11 (exercice précédent: –7), *Nombre d'entreprises affiliées* 1 021 (exercice précédent: 1 003)

## 2. Assurés actifs et retraités

### 2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2018/2017



### 2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2018/2017



**Total des retraités 1 849 (1 786)**, dont femmes 665 (642), dont hommes 1 184 (1 144)

### Évolution effectif des rentes

	31.12.2018	Entrées 2018	Départs 2018	31.12.2017
Rentes de vieillesse	1 151	89	34	1 096
Rentes d'invalidité	208	18	17	207
Rentes de conjoint	360	22	19	357
Rentes pour enfants d'invalidité	86	18	7	75
Rentes pour enfants de retraité	8	5	3	6
Rentes pour orphelin(s)	36	18	27	45
<b>Total</b>	<b>1 849</b>	<b>170</b>	<b>107</b>	<b>1 786</b>

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 13 décembre 2017. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

##### *En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale*

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

##### *Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès*

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

##### *En cas d'incapacité de travail (invalidité)*

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalides
- Libération du paiement des cotisations

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2018   en CHF	2017   en CHF
Cotisations employeurs	31 033 396	30 957 943
Cotisations salariés	27 960 096	27 871 950
<b>Cotisations totales</b>	<b>58 993 492</b>	<b>58 829 892</b>
dont:		
– Contribution d'épargne	49 106 337	47 831 426
– Contribution de risque	7 447 068	8 713 088
– Contribution aux frais administratifs	2 440 087	2 285 378

#### 3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

### 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

*Liquidités, créances, engagements, délimitations* valeur nominale

*Conversion des devises* cours du jour du bilan

*Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché

*Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8)

*Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

### 5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont supportés de manière autonome par la fondation.

#### 5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2018.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,25 %.

#### 5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2018   en CHF	2017   en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	738 637 312	700 430 177
Bonifications de vieillesse	51 088 790	49 558 999
Apports de libre passage	63 073 662	61 247 004
Rémunération	14 405 411	14 284 495
Constitution à la charge du compte d'exploitation	0	0
Prestations de libre passage lors du départ	-62 421 322	-43 192 406
Versements d'une partie du capital	0	0
Versements anticipés EPL	-1 527 212	-4 168 208
Retrait dû au divorce	-440 688	-926 589
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-45 083 146	-38 596 160
<b>État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12</b>	<b>757 732 807</b>	<b>738 637 312</b>

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 1,982 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2 % en 2018 (exercice précédent: 2 %).

#### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 510537 159 (exercice précédent: CHF 496766015).

#### 5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2018   en CHF	2017   en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	392 141 077	337 153 710
Modification	20 954 997	54 987 367
<b>État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12</b>	<b>413 096 074</b>	<b>392 141 077</b>

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

## 5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2018   en CHF	2017   en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	6 986 310	7 043 087
Provision pour pertes de départ à la retraite	51 629 607	54 432 982
Provision pour intérêts accrus	1 894 332	7 386 373
Provision pour longue vie	6 196 441	3 921 411
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>66 706 690</b>	<b>72 783 853</b>

Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2019, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 1,25%. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2017.

*Fonds de fluctuation des risques:* le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

*Provision pour pertes de mises à la retraite:* sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50%. Les pertes de mises à la retraite ont pu être réduites au cours de l'exercice sous revue, car pour les avoirs de vieillesse à partir de CHF 600 000 le taux de conversion correct du point de vue actuariel est utilisé depuis le 01.01.2019.

*Provision pour longue vie:* pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0,5% du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

## 5.7 Bases techniques

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique est de 2,25%.

La présentation des réserves mathématiques des retraités ainsi que les provisions techniques ont été modifiées en cours d'exercice sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle.

## 5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2018   en CHF	2017   en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 344 615 779	1 381 327 112
./. engagements et régularisations comptables	-18 317 717	-21 820 332
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-14 199 111	-14 649 499
<b>Patrimoine disponible</b>	<b>1 312 098 951</b>	<b>1 344 857 281</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	-757 732 807	-738 637 312
Capital de prévoyance retraités	-413 096 074	-392 141 077
Provisions techniques	-66 706 690	-72 783 853
<b>Patrimoine nécessaire</b>	<b>-1 237 535 571</b>	<b>-1 203 562 242</b>
Excédent	74 563 380	141 295 039
<b>Taux de couverture</b>	<b>106,0%</b>	<b>111,7%</b>

### 5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2017. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la loi sur le libre passage.

PROMEA caisse de pension dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, al. 1 let. a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

Les provisions techniques sont en conformité avec le règlement de fixation de la politique relative aux provisions selon l'art. 48e OPP2 et la caisse de pension a pris des mesures de réassurance suffisantes au sens de l'art. 43 OPP2.

## 6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

### 6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

*Obligations CHF* Loyal Finance AG, placement direct; Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

*Obligations en monnaies étrangères* UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

*Actions Suisse* Banque Cler, placement direct; Credit Suisse, solution de fonds

*Actions Global* Credit Suisse, solution de fonds

*Actions Marchés émergents* Credit Suisse, solution de fonds

*Immobilier Étranger et infrastructures* différentes solutions de fonds de différents fournisseurs

*Global Custodian* UBS Switzerland AG

### 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

### 6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PROMEA caisse de pension présente au 31.12.2018 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 74,6 millions.

La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16,08% des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97,5%). PROMEA caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 124,4 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16,08% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 198 995 720
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 74 563 380
Déficit en matière de réserve	CHF 124 432 340

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2017	Fourchettes	Limitation
	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %	en %	OPP2 en %
Liquidités	41 393 861	3,1	41 151 572	3,0	0–10	100
Créances et prêts	24 891 900	1,9	17 606 037	1,3		
Régularisations comptables	185 346	0,0	11 164	0,0		
Titres						
• Obligations en CHF	399 867 291	29,7	337 477 020	24,4	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	131 215 917	9,8	172 120 697	12,5	9–15	
• Obligations Marchés émergents	18 057 525	1,3	0	0,0	1–5	
• Actions Suisse	154 759 243	11,5	203 488 284	14,7	6–19	50
• Actions Global (unhedged)	42 341 334	3,1	271 429 329	19,6	5–15	
• Actions Global (hedged)	159 865 417	11,9	0	0,0	5–15	
• Actions Global Small Cap	12 874 251	1,0	0	0,0	1–5	
• Actions Marchés émergents	33 336 239	2,5	48 319 603	3,5	1–5	
• Private Equity	1 060 000	0,1	1 060 000	0,1	0–3	15
• Hedge Funds	298 770	0,02	360 748	0,0	0–1	
• Infrastructures Suisse + Étranger	4 156 422	0,3	4 017 395	0,3	0–5	
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	165 480 000	12,3	162 880 000	11,8	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	100 645 934	7,5	75 007 906	5,4		
• Immobilier Étranger (unhedged)	0	0,0	0	0,0	1–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	54 186 329	4,0	46 397 356	3,4	1–4	
<b>Total des placements</b>	<b>1 344 615 779</b>	<b>100,0</b>	<b>1 381 327 111</b>	<b>100,0</b>		
Total monnaies étrangères		<b>30,6</b>			<b>23–72</b>	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)		<b>14,5</b>		<b>17,1</b>	<b>9–30</b>	<b>30</b>

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement, sauf si la fourchette inférieure n'est pas atteinte à raison de 1,9 % pour les actions Global (unhedged) et si la fourchette inférieure n'est pas atteinte à raison de 1 % pour l'immobilier Étranger (unhedged). Ces deux cas se sont produits, car la nouvelle stratégie de placement adoptée en avril 2018 n'a pas encore pu être entièrement mise en œuvre.



## 6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

### Opérations de change à terme

À fin 2018, il n'y a pas d'opérations de change à terme.

### Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

## 6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2018, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

## 6.7 Explications du résultat net des placements

	2018   en CHF	2017   en CHF
Produit du placement en titres	-53 828 990	90 263 596
• Liquidités, placements à terme et «call money»	-256 026	-44 519
• Opérations de change à terme	141 162	0
• Obligations	-4 507 969	1 933 089
• Actions	-49 919 231	88 436 050
• Private Equity	20 000	41 000
• Hedge Funds	693 074	-102 024
Produit de prêts et autres	0	0
Produit des immeubles	8 612 999	10 375 061
• Produit ordinaire (sans coûts administratifs)	6 402 304	6 609 353
• Charges extraordinaires, rénovations	-379 153	-450 042
• Adaptation à la valeur du marché	2 589 847	4 215 750
Revenu d'immobiliers indirects	5 847 326	7 901 234
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-3 296 238	-2 993 618
<b>Total du résultat net des placements patrimoniaux</b>	<b>-42 664 903</b>	<b>105 546 272</b>
<b>Patrimoine total déterminant</b>	<b>1 344 615 779</b>	<b>1 381 327 112</b>
<b>Performance</b>	<b>-3,12 %</b>	<b>8,35 %</b>

Sur la base des dispositions dérivant de la réforme structurelle de la LPP, les frais de gestion de fortune ont été comptabilisés de manière transparente. Les frais de gestion de fortune 2018 ont été imputés au compte d'exploitation.

### Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

#### Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 289 027 379	98,57 %
Total des placements collectifs non transparents	18 658 770	1,43 %
<b>Patrimoine de PROMEA caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles</b>	<b>1 307 686 148</b>	<b>100,00 %</b>

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 98,57 %.

#### Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 853 474	0,14 %
Indice des coûts immobiliers	358 466	0,03 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	1 084 298	0,09 %
<b>Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat</b>	<b>3 296 238</b>	<b>0,26 %</b>

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0,26 % des placements à coûts transparents.

#### Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	9 666
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	34 171
Fonds Actions Global – avec valeur en date de la clôture	14 944
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	35 721
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	0
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	552 914
Immobilier indirect Étranger – avec valeur en date de la clôture	436 882
<b>Total des placements collectifs transparents</b>	<b>1 084 298</b>

## Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Nom du titre	Valeur	Valeur du cours	Valeur du marché	en pour-cent des placements collectifs non transparents
<b>Hedge Funds</b>					
ZZ274_HF004	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	463.18	4.60	2 131	0,01 %
ZZ274_HF005	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	413.02	70.59	29 156	0,16 %
ZZ274_HF006	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 748.00	97.34	267 483	1,43 %
<b>Total Hedge Funds</b>				<b>298 770</b>	<b>1,60 %</b>
<b>Immobilier CH</b>					
CH0433089270	ZIF IMMDISCHWEIZ RG*	180 000.00	102.00	18 360 000	98,40 %
<b>Total Immobilier CH</b>				<b>18 360 000</b>	<b>98,40 %</b>
<b>Total des placements non transparents</b>				<b>18 658 770</b>	<b>100,00 %</b>

\* Au moment de la conclusion, aucun TFE révisé n'était encore disponible.

## 6.8 Immeubles

### 6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2018 valeur de bilan en CHF	31.12.2017 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17 302.45	9 490 000	8 920 000
Immeuble Mönchaltorf	8 879.05	4 440 000	4 250 000
Immeuble Morbio Inferiore	26 589.10	8 490 000	8 470 000
Immeuble Berne	13 633.45	5 780 000	5 770 000
Immeuble Arni	33 506.75	16 820 000	16 510 000
Immeuble Zurich	17 843.35	9 750 000	9 190 000
Immeuble Niederglatt	10 513.30	4 410 000	4 260 000
Immeuble Seebach	53 910.70	19 530 000	19 350 000
Immeuble Dietikon	31 738.90	20 190 000	19 420 000
Immeuble Zofingue	9 248.80	4 670 000	4 650 000
Immeuble Mumpf	18 145.50	8 700 000	9 100 000
Immeuble Amriswil	49 656.65	18 080 000	18 050 000
Immeuble Biel/Bienne	9 191.45	4 820 000	4 820 000
Immeuble Allschwil	9 049.80	4 650 000	4 640 000
Immeuble Wanzwil	4 192.60	2 400 000	2 530 000
Immeuble Rapperswil	32 558.50	16 860 000	16 640 000
Immeuble Granges	6 040.05	3 230 000	3 180 000
Immeuble Thoune	6 465.35	3 170 000	3 130 000
<b>Total</b>	<b>358 465.75</b>	<b>165 480 000</b>	<b>162 880 000</b>

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation de la valeur du marché, le Swiss Valuation Group a été encore chargé de procéder, au cours de l'exercice sous revue, à la détermination des valeurs de marché actuelles. L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA caisse de pension bénéficie du soutien de BSZ Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 3,2 % à 3,7 %.

### 6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2018   en CHF	2017   en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	13 551 543	13 732 902
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	2 234 238	1 894 503
Dissolutions pour payer les cotisations des employeurs	-2 269 687	-2 110 833
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0,25 %	35 132	34 971
<b>Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12</b>	<b>13 551 226</b>	<b>13 551 543</b>
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	1 097 957	514 422
Apport de moyens libres	0	576 828
Rémunération à 0,25 %	1 616	6 707
Sortie de moyens libres	-451 688	0
<b>Total des fonds libres d'employeurs au 31.12</b>	<b>647 885</b>	<b>1 097 957</b>

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2018   en CHF	31.12.2017   en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	7 361 655	6 961 243
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	202 072	224 529
Compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation	16 844 099	9 546 849
Comptes de décompte gestion des immeubles	233 853	547 231
Fonds de garantie LPP	219 221	245 185
Avoirs divers	6 000	6 000
Acompte sur le prix de vente	0	0
Prêt Metaltec Zurich-Schaffhouse	25 000	75 000
<b>Total des créances et prêts</b>	<b>24 891 900</b>	<b>17 606 037</b>

PROMEA caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

### 7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2018   en CHF	2017   en CHF
Divers	185 346	11 164
<b>Total des actifs transitoires</b>	<b>185 346</b>	<b>11 164</b>

Le montant de CHF 185 346 est un avoir chez des bénéficiaires de rentes ainsi que des paiements anticipés.

### 7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

#### 7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2018   en CHF	2017   en CHF
Divers	383 565	223 211
<b>Total des passifs transitoires</b>	<b>383 565</b>	<b>223 211</b>

Les régularisations comptables passives regroupent des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

#### 7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2018   en CHF	2017   en CHF
Courtages intermédiaires	492 049	480 014
Charges rapport de gestion	22 962	20 299
Publicité générale	83 042	46 370
Parrainage	2 500	301
./ part de la publicité PROMRISK SA	-6 000	-6 000
<b>Total des frais de marketing et de publicité</b>	<b>594 553</b>	<b>540 984</b>
Révision de caisse et conseils	47 534	42 678
Expert en caisse de pension	87 353	90 062
Autorité de surveillance	31 702	27 309
Frais d'administration généraux	2 195 696	2 216 834
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>2 956 838</b>	<b>2 917 867</b>

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 358 (année précédente: CHF 362) et de CHF 292 (année précédente: CHF 296) y compris les retraités.

#### 7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

#### 7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

---

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

La liquidation partielle rétroactive en date du 31.12.2014 suite à la dissolution de la convention d'affiliation est terminée. La sortie collective s'est déroulée conformément au règlement de liquidation partielle. Les capitaux d'épargne versés ont représenté CHF 950 656. Les moyens supplémentaires versés lors de cette sortie collective se montent à CHF 176 955.

L'organe de révision a examiné la réalisation en bon ordre des liquidations partielles et les a déclarées en ordre. Deux liquidations partielles qui ont eu lieu fin 2017 sont régularisées dans les comptes annuels 2018 à raison de CHF 468 187.

En 2018, aucune résiliation de convention d'affiliation entraînant une liquidation partielle n'a eu lieu.

---

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.



*«À quoi sert l'argent  
si ce n'est pas  
pour améliorer le monde?»*

*Elizabeth Taylor*



PROMEA caisse de pension  
 Ifangstrasse 8  
 8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 11 avril 2019

### Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2018.

#### Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

#### Confirmation d'expert

La situation financière de la PROMEA caisse de pension est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 2.25% (exercice précédent: 2.25%) et de la base technique LPP 2015, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 106.0% au 31.12.2018 (exercice précédent: 111.7%). La négative performance ainsi que les pertes de retraite ont eu un effet négatif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 37.4% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2018

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2;
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG



René Zehnder  
 Expert diplômé en caisses de pensions



Dr. Anna-Laura Wickström  
 Experte diplômée en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55  
Fax 044 444 35 35  
www.bdo.ch

BDO SA  
Schiffbaustrasse 2  
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION  
au Conseil de fondation de **PROMEA caisse de pension, Schlieren**

**Rapport de l'organe de révision**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PROMEA caisse de pension, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 20 mars 2019

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Marcel Frick

Réviseur responsable

Expert-réviseur agréé

*«Le futur appartient à ceux  
qui croient à la réalité  
de leurs rêves.»*

*Eleanor Roosevelt*



# en bref,

## PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

### Historique

#### 1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

#### 1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

#### 1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2<sup>e</sup> pilier obligatoire (LPP)

#### 1996

Changement de nom en PV-PROMEA

#### 2018

Changement de nom en PROMEA caisse de pension

### Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

### But de la fondation

Le but de PROMEA caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs de l'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA caisse de pension.

### Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

### Associations fondatrices de

#### PROMEA caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

### Association de services avec les assurances

#### sociales PROMEA

- PROMEA caisse de compensation
- PROMEA caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

# organes,

## DE PROMEA CAISSE DE PENSION

### Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

### Conseil de fondation

**Gregor Deflorin** représentant des salariés (Syna)

**Rolf Frehner** vice-président, représentant des salariés (Unia)

**Hans Kunz** président, représentant des employeurs (AM Suisse)

**René Leemann** représentant des salariés (Unia)

**Toni Merkle** représentant des employeurs (AM Suisse)

**Susanne Niklaus** représentante des employeurs (AM Suisse)

### Direction

**Urs Schneider** directeur PROMEA assurances sociales

**Patric Spahr** responsable de division Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

### Direction de division Prévoyance professionnelle

**Veli Balaban** chef de département Prévoyance professionnelle

### Collaborateurs

**Claudia Di Toffa** gestion des membres / assurés et trafic des paiements

**Susanne Grossenbacher** gestion des membres / assurés / prestations

**Beatrix Kästli-Artho** gestion des membres / assurés

**Petra Müller-Loose** gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

**Katia Rizzo** gestion des prestations

**Rita Van Lokeren** gestion des membres / assurés

**Saranja Santhavadiwel** controlling

**Autorité de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

**Expert en caisse de pension**

Allvisa AG, Zurich

**Organe de révision**

BDO SA, Zurich

**Placements financiers****Banque de dépôt (Global Custodian)**

UBS Switzerland AG

**Conseils en placements**

Hartweger & Partner AG, Root

PPCmetrics SA, Zurich

**Immobilier**

BSZ Immobilien AG, Zurich

Klingenfuss + Partner AG, Würenlos

**Expert en estimations**

Swiss Valuation Group AG, Zurich

**Mentions légales****Editrice**

PROMEA caisse de pension, Schlieren

**Conception, mise en page et réalisation**

agor werbeagentur, Zurich



